



## Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Cellule diocésaine Covid-19

### Communication à

nos agents pastoraux/UP/paroisses/missions linguistiques/communautés religieuses

## Dispositions Covid-19 suite aux décisions du Conseil fédéral du 13 janvier 2021

### Télétravail

Le télétravail a été rendu obligatoire par le Conseil fédéral, avec cette précision : « *Les employeurs devront mettre en place le télétravail pour autant que la nature de leurs activités le permette et que cela soit possible sans efforts disproportionnés.* » Les informations en ce sens émanent de vos employeurs.

### Réunions

Toute réunion en présentiel est à éviter, sauf si elle est indispensable. Si elle ne peut pas se dérouler en vidéoconférence, elle ne devrait pas dépasser, en privé, 5 personnes, avec le port de masque en tout temps et la distance et la désinfection des mains et l'aération de la salle.

### Pas de changement au niveau des cérémonies religieuses

En ce qui concerne les célébrations, il n'y a aucun changement, elles restent limitées à 50 personnes et les normes en vigueur doivent être **strictement** respectées (cf. rappel ci-dessous).

### Imposition des Cendres en temps de pandémie

La Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements a émis une [note](#) du 12 janvier 2021 concernant l'imposition des Cendres en temps de pandémie, rappelant qu'il convient d'éviter tout contact physique lors de ce rituel.

### Rappel des règles d'hygiène :

Règles d'hygiène qui doivent être scrupuleusement respectées par les officiants et par les fidèles :

- Traçage : Les paroisses doivent mettre en place un système de collecte des données des participants aux célébrations.
- **Pas de chant**
- **Port du masque obligatoire pendant toute la célébration**
- Les officiants doivent donner le bon exemple en se désinfectant les mains de manière correcte selon les directives. NB : désinfection des mains après avoir touché le masque.
- Les règles d'hygiène, de port du masque, de distance physique et les règles sanitaires spécifiques au déroulement de la cérémonie doivent être rappelées lors de l'inscription et en ouverture de chaque célébration.
- Les espèces eucharistiques (le pain et le vin) doivent être couvertes durant toute la durée de la prière eucharistique (palle). Le célébrant se désinfecte les mains tout au début de la préparation des dons. Seul le célébrant communique au calice. Les concélébrants communient par intinction.
- Avant de distribuer la communion, les auxiliaires de l'Eucharistie se désinfectent les mains. Le dialogue « Le Corps du Christ » - « Amen » est prononcé communautairement avant que l'on procède à la distribution de la communion.
- Au moment de la communion, dans le respect des distances, l'officiant ou l'auxiliaire de l'Eucharistie, ainsi que les fidèles doivent porter le masque, et se désinfecter les mains.



- L'officiant, en gardant les distances, doit donner la communion en laissant tomber l'hostie dans la paume du fidèle sans qu'il y ait contact.
- Au moment de communier, le fidèle doit ôter le masque en détachant uniquement un seul élastique et le remettre de manière à couvrir le nez et la bouche, immédiatement après. Nous vous rappelons que le masque ne doit pas être baissé sous le menton, car le tissu du masque peut être source de contamination.

#### **Rappels particuliers selon les cantons :**

##### **Canton de Genève :**

- Inscriptions obligatoires
- Pas de communion dans la bouche
- Les dispositions sanitaires listées ci-dessus sont spécifiées dans l'[annexe 6 de l'arrêté du Conseil d'Etat](#).

##### **Canton de Vaud :**

- Les fidèles doivent rester à leur place pendant les célébrations.
- Les célébrants sont inclus dans les 50 personnes.

##### **Cantons de Fribourg et Neuchâtel :**

Un seul soliste peut se produire à bonne distance (5 m pour Neuchâtel).

N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter notre cellule diocésaine :

- Vaud : 021 613 23 41
- Genève : 022 319 43 37
- Fribourg : 026 426 34 13 (français) / 026 426 34 15 (allemand)
- Neuchâtel : 032 720 05 61

*Fribourg, le 15 janvier 2021*

La Cellule diocésaine Covid-19